

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 26 novembre 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges modifié « Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole »

NOR : PRM1528865A

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8, tel que modifié par l'article 59 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

Vu le décret du 13 septembre 2014 modifié portant délégation de signature (Commissariat général à l'investissement) ;

Vu la convention du 12 décembre 2014 entre l'Etat et FranceAgriMer relative à l'action « Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir » du Programme d'investissements d'avenir,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le cahier des charges modifié de l'appel à projets « Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole » prévu par l'action « Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir », est approuvé (1).

Art. 2. – Le présent arrêté est publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 novembre 2015.

Pour le Premier ministre et par délégation :

*Le commissaire général
à l'investissement adjoint,*

T. FRANCO

(1) Le cahier des charges est consultable sur les sites internet de FranceAgriMer, du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et sur <http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>.